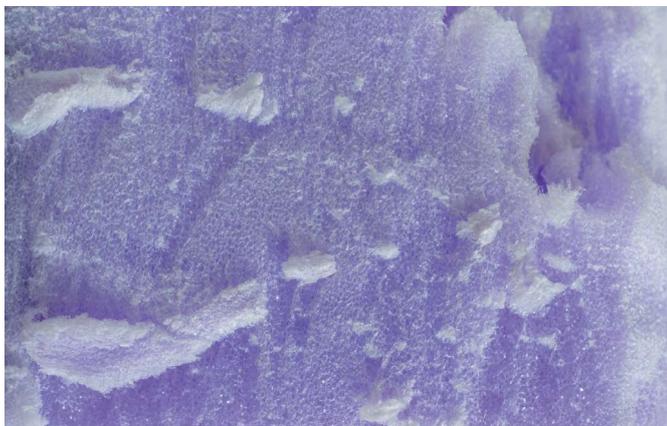


Substances organiques halogénées



POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ (XPS)
POLYSTYRÈNE EXPANSÉ (EXP)
MOUSSE SYNTHÉTIQUE (PUR/PIR)
PVC
PRODUIT IMPERMÉABILISANT
PRODUIT ANTITACHE
INSTALLATION TECHNIQUE AVEC CFC/HFC

Cancérogènes et reprotoxiques (fertilité humaine, développement de l'enfant), ces substances halogénées sont utilisées comme retardateurs de flammes, plastifiants et conservateurs qui sont ainsi ajoutés à de nombreux matériaux et produits principalement synthétiques.



Catégorie

Substances autorisées mais estimées préoccupantes d'un point de vue sanitaire et/ou environnemental.



Famille de substance

Les substances organiques halogénées sont principalement constituées de petites molécules organiques contenant du fluor, du chlore ou du brome. Cette famille regroupe une grande diversité de substances aux applications variées.



Utilisation dans la construction

Ces substances sont très utilisées comme retardateurs de flammes, produits antitache, imperméabilisants, plastifiants et conservateurs qui sont ainsi ajoutés à de nombreux matériaux et produits principalement synthétiques. Ces substances se trouvent également sous forme de solvants (dichlorobenzène, tétrachloroéthylène), de gaz (chlorofluorocarbones ou CFC) ou encore de polymères (PVC).



Impact santé

Ce sont des substances cancérogènes et reprotoxiques. Elles ont également des impacts sur l'environnement (persistance et bioaccumulation). Des évaluations toxicologiques sont en cours en vue de nouvelles réglementations.



Ce qu'en dit la loi

Certaines substances organiques halogénées sont déjà restreintes par l'ORRChim, telles que le pentachlorophénol, les octabromodiphényléthers ou le chloroforme. D'autres sont en voie d'interdiction comme le (Tris(2-chloroethyl)phosphate) ou le dichloroéthane. Enfin, de nombreuses autres substances sont en cours d'évaluation toxicologique.